

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 16 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-19 136.	Délibération du BUREAU N° BU-2022-09-19	Groupe n°1466 Opération n°11210100	LORIENT Rue Jules Guesde
-----------------------------------	--	---------------------------------------	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 19 septembre 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 2 emprunts, pour un montant total de 228 231 €, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :


- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)
Montant du prêt	69 918 €	158 313 €
Durée du préfinancement	Sans	sans
Durée de l'amortissement	40 ans	40 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Index	livret A	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 40 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A	
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation

	du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Décembre 2023	Décembre 2023
Date de 1^{ère} échéance	Janvier 2025	Janvier 2025
Garanties	50 % LORIENT AGGLOMERATION 40 % COMMUNE DE LORIENT 10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL	

Fait à Vannes, le 19 décembre 2023

Certifiée exécutoire

 Le Directeur général
Erwan ROBERT